

Bilan de la surveillance de l'anémie infectieuse des équidés en France en 2010: gestion de deux épisodes asymptomatiques

Nicolas Ponçon (1) (nicolas.poncon@agriculture.gouv.fr), François Moutou (2), Delphine Gaudaire (3), Lucie Napolitan (4), Emmanuel Le Guyader (5), Aymeric Hans (3)

(1) Direction générale de l'alimentation, Bureau de la santé animale, Paris

(2) Anses, Laboratoire de santé animale de Maisons-Alfort

(3) Anses, Laboratoire de pathologie équine de Dozulé, Laboratoire national de référence pour l'anémie infectieuse des équidés

(4) Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations du Tarn-et-Garonne, Montauban

(5) Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Dordogne, Périgueux

Résumé

En 2010, sept foyers d'anémie infectieuse des équidés et dix équidés infectés, tous asymptomatiques, ont été mis en évidence notamment à la suite d'une recherche active d'équidés à risque en raison de leur origine. Bien que la France ne soit pas indemne de cette infection, majoritairement présente sous forme de porteurs asymptomatiques, la prévalence reste sûrement très faible. Face au potentiel de diffusion cachée de ce virus (atténué cependant par une transmissibilité très faible de l'infection), le dépistage d'initiative volontaire reste la meilleure mesure de prévention.

Mots clés

Anémie infectieuse, surveillance, équidés

Abstract

Report on the surveillance of equine infectious anaemia in France in 2010: management of two asymptomatic episodes
In 2010, seven outbreaks of Equine Infectious Anemia Virus (EIAV) were notified in France and ten asymptomatic horses positive for EIAV were euthanized. France is not free of EIA, but the cases diagnosed are isolated and are mainly in asymptomatic horses without clinical signs. Thus, the prevalence of the disease in the horse population probably remains very low. Considering that EIA infection may spread within equine populations without showing any major clinical signs (although transmissibility is very low), voluntary testing remains one of the best preventive measure against this disease.

Keywords

Equine infectious anaemia, surveillance, horses

Dispositif de surveillance

L'anémie infectieuse des équidés (AIE) est une maladie réputée contagieuse chez les équidés au titre du code rural et de la pêche maritime. Elle fait donc l'objet d'une surveillance événementielle au même titre que l'ensemble des maladies réputées contagieuses, fondée sur l'obligation de déclarer les suspicions et les confirmations à la DD(CS)PP. Cette surveillance, reposant essentiellement sur le maillage vétérinaire et le réseau des laboratoires agréés pour le dépistage de l'AIE coordonné par le Laboratoire national de référence de l'Anses-Dozulé, a pour objectif de détecter les cas d'AIE afin de mettre en œuvre les mesures de gestion destinées à lutter contre cette maladie. Ces dernières sont définies par l'arrêté ministériel (AM) du 23 septembre 1992 définissant les mesures de gestion applicables face à une suspicion et à une confirmation, et sont complétées par l'AM du 23 septembre 1992 définissant le cadre de la participation financière de l'État. Cette réglementation française est complétée par les directives 82/894/CEE et 2009/156/CE imposant la notification de cette maladie et définissant des conditions sanitaires relatives à l'AIE pour les échanges intra-communautaires d'équidés. Cette maladie est également un vice rédhibitoire.

L'AIE fait aussi l'objet de dispositions au regard de la reproduction des équidés (AM du 04/11/2010 et la directive 92/65/CEE) qui imposent le dépistage des reproducteurs, constituant par là même un réseau de surveillance active, très ciblé cependant. En outre, les conditions sanitaires pour l'exportation des équidés imposent pour certaines destinations un dépistage de l'AIE, constituant une deuxième modalité de surveillance active très ciblée.

Mesures de lutte

Elles sont essentiellement déployées à la suite de la confirmation de cas dans la mesure où, en pratique, les DD(CS)PP ne sont informées qu'au stade de la confirmation de l'infection. Les mesures consistent principalement à placer les foyers sous restriction et à les assainir via l'euthanasie des animaux infectés, la désinfection des locaux et matériels et le suivi sérologique mensuel des équidés restants. Le foyer est considéré comme assaini et les mesures de restriction levées lorsque les animaux restants ont présenté deux résultats séronégatifs à trois mois d'intervalle.

Parallèlement, les équidés présentant un risque d'infection (c'est-à-dire les équidés ayant eu un contact plus ou moins étroit avec l'équidé infecté et ceux présents dans un rayon de 200 mètres) sont recensés et placés sous surveillance (restriction des mouvements et dépistages sérologiques réguliers afin de s'assurer de l'absence de séroconversion 90 jours après le contact avec l'animal infecté).

Résultats

Aucune suspicion clinique d'AIE n'a été notifiée en 2010 dans le cadre de la surveillance événementielle. Le dispositif de surveillance active a permis la réalisation en 2010 de 14 429 analyses par la technique de l'immunodiffusion en gélose (IDG) par le réseau de laboratoires agréés. Parmi elles, 26 se sont avérées positives et concernaient 10 équidés (5 issus de France et 5 issus de Roumanie). Sur cette base, il apparaît donc que seul 0,18 % des analyses étaient positives. Ces données, certes incomplètes et partielles puisque le nombre exact d'équidés testés n'est pas connu, semblent montrer une faible prévalence de la maladie au sein de la population équine française testée.

Les dix équidés infectés identifiés en 2010 appartenaient à sept foyers dans le cadre de deux épisodes sanitaires différents. Aucun des équidés séropositifs ne présentait de signe clinique.

Foyers dans le Sud-Ouest

Quatre foyers en lien épidémiologique ont été mis en évidence entre mars et octobre 2010, dans lesquels cinq équidés - des trotteurs français - ont été diagnostiqués infectés (Figure 1).

Le cas index, détenu dans un centre de protection pour animaux en Dordogne, a été identifié fortuitement dans le cadre d'un contrôle avant export. Les enquêtes épidémiologiques ont permis d'identifier: i) le foyer primaire localisé en Dordogne (un centre d'élevage et d'entraînement de trotteurs duquel était issu le cas index) dans lequel deux juments ont été diagnostiquées infectées, et ii) les deux autres foyers (des particuliers détenteurs de quelques chevaux) situés dans le Lot-et-Garonne et dans la Gironde dans chacun desquels un équidé, issu du foyer primaire de Dordogne, a été diagnostiqué positif. Ces cinq équidés trouvés séropositifs ont tous été détenus plusieurs années dans le centre d'élevage et d'entraînement de Dordogne qui a très probablement été le lieu d'infection des animaux (ce centre

constitue la seule source d'infection identifiée pour l'ensemble des équidés infectés). L'origine de l'infection au sein du foyer primaire n'a pas été élucidée. Le placement d'un groupe d'équidés dans cet élevage dans le cadre d'une opération de protection animale pourrait être la source d'introduction du virus: en effet, certains de ces équidés présentaient un état physique très délabré et sont morts peu après leur introduction dans l'élevage, avec des tableaux cliniques pouvant évoquer, rétrospectivement, l'AIE.

Les enquêtes épidémiologiques, réalisées par les services vétérinaires avec l'appui scientifique et technique de l'Anses, ont recensé l'ensemble des équidés présentant un risque d'infection. Compte tenu du portage asymptomatique, ces enquêtes ont concerné des périodes longues de détention (notamment de 1990 à 2010 pour une enquête et de 2006 à 2010 pour une autre). Plus de 400 équidés à risque ont été recensés dans ce cadre, détenus dans 38 départements et nécessitant la participation de 47 DD(CS)PP pour les localiser (compte tenu des mouvements effectués par les équidés et des changements de détenteurs, il a souvent été nécessaire de contacter plusieurs particuliers résidant dans différents départements). Parmi les équidés visés par ces enquêtes, plus de 300 font l'objet d'un dépistage (les autres étant soit morts, soit vendus à l'étranger, soit non retrouvés en raison d'une perte de traçabilité). Aucun équidé infecté n'a été mis en évidence dans ces enquêtes à l'exception des deux trotteurs détenus dans les foyers du Lot-et-Garonne et de Gironde mentionnés ci-dessus.

Malgré la dispersion des individus infectés dans différents départements du grand Sud-Ouest et le nombre important d'équidés à risque à la suite de vente ou d'achat de chevaux, la transmission du virus n'a finalement eu lieu qu'au sein du foyer primaire, sans transmission secondaire dans les autres foyers.

Foyers en lien avec des chevaux en provenance de Roumanie

À la fin de l'année 2009, plusieurs cas d'équidés séropositifs pour l'AIE ont été dépistés en Belgique et au Royaume-Uni. Ces équidés provenaient directement de Roumanie. À la suite de la déclaration de ces cas, la DGAL a décidé de réaliser une enquête épidémiologique visant à rechercher les équidés entrés en France en provenance de Roumanie depuis 2007 (c'est-à-dire depuis la date d'entrée de la Roumanie dans l'UE) et les dépister vis-à-vis de l'AIE.

Cette enquête a recensé 80 équidés introduits en France soit directement (34 équidés) soit via la Belgique (46 équidés). Parmi ces 80 équidés, 38 ont été abattus ou expédiés hors du territoire national avant l'enquête et sept n'ont pu être localisés. Parmi les 35 équidés encore présents en France, cinq chevaux ont présenté un résultat positif vis-à-vis de l'AIE, répartis en trois foyers dans les départements du Nord, de la Sarthe et de l'Ille-et-Vilaine (Figure 1). Au sein de ces trois foyers, seuls les équidés importés de Roumanie se sont révélés infectés, soulignant à nouveau l'absence de transmission secondaire au sein de ces foyers. Les enquêtes épidémiologiques portant sur les équidés à risque n'ont pas mis en évidence d'autres équidés séropositifs.

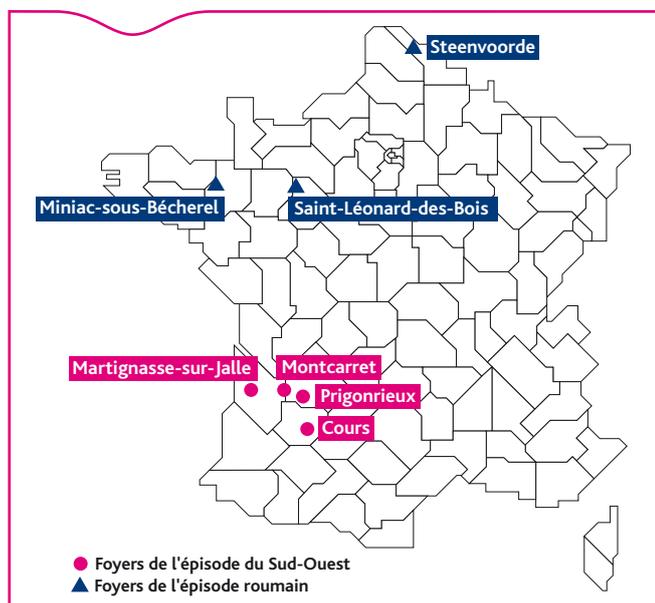


Figure 1. Foyers d'anémie infectieuse des équidés déclarés en France en 2010

Aspects financiers

En 2010, l'État a engagé environ 70 000 euros pour la lutte contre l'AIE. Bien que non négligeables, ces dépenses restent limitées par rapport aux budgets consacrés aux maladies d'autres espèces. La faible prévalence de l'AIE, l'euthanasie des seuls équidés infectés et le plafonnement des indemnités versées aux propriétaires d'animaux euthanasiés expliquent ce coût limité.

Discussion

Face à la problématique des équidés importés de Roumanie présentant un risque important d'infection par l'AIE, la Commission a modifié, en juin 2010, la réglementation relative aux échanges d'animaux venant de ce pays. À présent, et en plus d'un renforcement des exigences sanitaires préalables aux mouvements, la Commission européenne a notamment imposé une quarantaine et un dépistage à destination - mesure exceptionnelle dans la réglementation communautaire gérant les échanges d'animaux entre les États membres.

En 2010, le nombre de foyers plus élevé que les autres années (3 en 2009, 1 en 2008, 2 en 2007, 1 en 2005) [1] [2] peut notamment être mis en relation avec: i) la recherche active concernant les chevaux originaires de Roumanie et ii) l'exhaustivité des enquêtes épidémiologiques réalisées dans le Sud-Ouest grâce notamment à la bonne traçabilité des mouvements des trotteurs qui a permis une mobilisation efficace des DD(CS)PP. L'absence d'information sur la situation réelle (en raison des porteurs asymptomatiques) ne permet pas d'évoquer une recrudescence de la maladie. Nombre d'équidés infectés sont porteurs asymptomatiques et constituent donc une source d'infection difficilement identifiable. Cette menace sanitaire semble cependant relative dans la mesure où: i) la prévalence de l'AIE, bien qu'inconnue, est sûrement très faible, et ii) les épisodes de 2010 confirment la très faible transmissibilité de l'infection par voie vectorielle mécanique tant que les équidés infectés ne présentent pas de symptômes cliniques [3]. La voie iatrogène étant une voie de transmission beaucoup plus efficace, le respect des bonnes pratiques médicales (injections avec du matériel à usage unique...) est donc essentiel.

De plus, ces épisodes sanitaires soulignent que, si la transmission de l'infection reste un événement rare, l'importance de l'AIE ne doit pas être sous-estimée au regard du potentiel de transmission cachée du virus et des conséquences potentielles associées pour les professionnels (euthanasie des équidés infectés et restriction des mouvements) et les services de l'État.

D'une part, les mouvements d'équidés, nombreux et fréquents, constituent une spécificité de cette espèce par rapport aux autres animaux de rente, ce qui entraîne des enquêtes épidémiologiques complexes et larges. De fait, et alors que les dépenses engagées contre l'AIE restent limitées, la mobilisation des moyens humains des services de l'État et du LNR dans la lutte contre l'AIE nécessite d'être importante (proportionnellement au nombre de foyers) pour assurer le suivi des enquêtes.

D'autre part, les foyers de 2010, comme ceux des années précédentes, ont souligné les difficultés de gestion liées notamment au statut particulier du cheval, allant de l'animal de compagnie à l'animal de rente élevé pour la boucherie en passant par l'animal de sport, source de revenus. Ces différents statuts (qui peuvent changer au cours de la vie du même animal) déterminent autant de filières différentes largement interconnectées mais dont les intérêts ne sont pas toujours comparables. Ces filières présentent en effet des structurations et des niveaux de professionnalisation très variés et une sensibilisation à certaines exigences réglementaires, comme la tenue d'un registre d'élevage, très différentes.

Enfin, et en l'absence de traitement et de vaccin contre la maladie, le dépistage volontaire par les propriétaires d'équidés reste une mesure efficace de prévention, notamment lors d'introduction d'animaux dans un établissement ou lors de transaction d'équidés, d'autant plus que l'AIE est un vice rédhibitoire.

Références bibliographiques

- [1] Rème A-M., Klotz S., Guix E., Hans A., Ponçon N., Moutou F. (2009) Anémie infectieuse des équidés: deux foyers récents en Ardèche et dans le Var. *Bulletin épidémiologique*, 33: 12.
- [2] Hans A., Morilland E., Lecouturier F., Laugier C., Zientara S., Chemel A., Coulbaly E., Ponçon N. (2010) Anémie infectieuse des équidés: bilan de l'épisode varois de 2009. *Bulletin épidémiologique*.
- [3] Issel C.J., Foil L.D. (1991) Transmission of retroviruses by arthropods. *Annual Review of Entomology*, 36 :355-381.